

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1056>



Déclarez vos ruches !

- Vie de la Commune - Actualités -



Publication date: dimanche 4 septembre 2022

Creation date: 31 décembre 2022

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Déclarez vos ruches !

Du 1er septembre au 31 décembre, c'est la période de déclaration des ruches.

Toutes les colonies sont à déclarer.

Précisions et modalités sur le document ci-dessous.